

Annexe IV : Règles « Th-Bat 2020 » - données d'entrée au calcul de la performance énergétique

Les Règles « Th-Bat 2020 » - données d'entrée au calcul de la performance énergétique sont approuvées. (2).

(2) Les règles susmentionnées sont consultables sur le site internet de la direction de l'urbanisme et des paysages à l'adresse suivante : <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/textes-en-version-consolidee-mise-a-jour-suite-a-a617.html>, ou consultables dans ses locaux (tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux).